

Du 9 Janvier 1942

Republique de Haiti



A N° 63148

Dix centimes de Gourde

Par-devant M^r Cyrus Saint-Lucien Benja-
min Noël, notaire, à la résidence de la Croix-des-Bouquets

patenté au numéro 78 pour le présent exercice susdigné
Et en présence des témoins ci-après désignés aussi susdignés
A comparu le sieur, Victor Saint-Victor, identifié au numéro 618
pour le présent exercice, propriétaire, demeurant et domicilié sur l'habi-
tation "Blanchard" sise en la ville de Port-au-Prince.

Lequel a, par ces présentes, donné mandat spécial
Au sieur Occelus Occelin, dit Korgat, propriétaire,
demeurant et domicilié sur l'habitation Marin deuxième section rurale des
Vareuses de la Commune de la Croix-des-Bouquets présent et acceptant

De, en son nom, 1^o vendre pour lui Un Carreau de terre
sis à Lesbours, en la Commune sus-dite; acquisition qu'il avait
faite de feu sa sœur, la citoyenne Victoria Saint-Victor. 2^o Cou-
vrir le montant de la vente, et en donner quittance. 3^o Couvrir une
partie des frais funéraires de feu sa sœur la dite Victoria Saint-Vic-
tor, faire construire pour la défunte s'il y a lieu un caveau 4^o Tra-
verser sur le montant du Prix de la vente toutes les primes généralement
quelconques, qu'il a faites en la circonstance.

Je déclare ratifier tout ce que le dit sieur Occelus Occelin
a fait et aura à faire pour moi et lui, à bon droit pour ses
peines, et soins Cinquante gourdes du montant du prix
de la vente.

Font acte lu aux Parties

Fait et passé à la Croix-des-Bouquets en notre Etude sise rue
Républicaine où les parties s'étaient présentées ce jour Neuf
Janvier mil neuf cent quarante deux. An 139^e de l'Indépendance
Après lecture, avons signé avec le mandataire, les sieurs Charles Li-
outaud, Georges Normil, témoins légalement choisis, non le mandant
pour ne le savoir.

C ainsi signé: Occelus Occelin dit Korgat G. Normil

Par acte en rapport du Notaire susdigné Occelus Occelin
à rendre à la Masse l'annule et contre indiqué.
Fait le 9 Janvier 1942

Ch Liantaud et C. S. Benjamin notaire, celui-ci dépositaire de la minute, ensuite de laquelle est écrit.

Enregistré à la Croix-des-Bouquets, ce
neuf Janvier mil neuf cent quarante-deux folio 121 Case
1036 du Registre N^o 15 des actes Civils. Forcé d'être fixé de
gourdes quatre cents rayis mais un prolongement bon.

Le Receveur de l'Enregistrement de Croix-des-Bouquets (signé)
A. Courreau

Pour Expédition Conforme

Collationnée

En Expéd.



Benjamin Liantaud
notaire